

MANUEL DES JUGES

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE MASCULINE

VERSION 26.57 - 3 JULLIET 2026

TABLE DES MATIÈRES

1 Introduction 1

2 Autorité et gouvernance 1

3 Groupe de travail sur le développement des juges 2

4 Structure du programme 2

5 Admissibilité 3

6 Certification et liste nationale des juges 3

6.1 Certification 3

7 Exigences de niveau de jugement GymCan 4

7.1 Sessions 4

7.2 Accélération 5

8 Assignations 6

8.1 Assignations nationales 6

8.2 Assignations internationales 7

9 Responsabilités 12

9.1 Président de jugement de compétition 13

9.2 Juge en chef des appareils (D1) 13

10 Inactivité 13

11 Liste des juges olympiques canadiens 14

12 Chronologies des documents 14

1 INTRODUCTION

Ce document définit les normes, exigences et processus régissant le développement, la certification, l'attribution et les responsabilités des juges au sein du programme de gymnastique artistique masculine (GAM) au Canada.

Il s'applique à tous les juges nationaux et Brevet de World Gymnastics (WG) opérant dans le cadre du programme GAM de Gymnastique Canada (GymCan).

Ce document doit être lu conjointement avec toutes les politiques et documents techniques applicables de GymCan, ainsi que les règlements de World Gymnastics, y compris, mais sans s'y limiter :

- Règlements techniques de World Gymnastics (WG)
- Règles des juges généraux de WG
- Règles spécifiques des juges de WG GAM
- Code de pointage WG GAM
- Bulletins WG GAM
- WG GAM Annexe au Code des points
- Règlements techniques de GymCan
- Politique de voyage de GymCan
- Politique sportive sécuritaire de GymCan
- Code d'éthique et de politique de conduite de GymCan

Lorsque des incohérences existent, les règlements de World Gymnastics et les politiques de GymCan ont priorité

La feuille d'assignation des juges canadiens est disponible ici : Assignation nationale de jugement 25-2028

2 AUTORITÉ ET GOUVERNANCE

Le Manuel des juges du GAM fonctionne dans le cadre de gestion du programme GymCan.

Le directeur de programme (DP) détient l'autorité globale pour le programme GAM et est responsable de :

- Approbation de ce document et de toute révision ultérieure
- Assurer l'alignement avec les politiques et objectifs stratégiques de GymCan
- Prendre les décisions finales sur les questions liées au jugement des devoirs et à l'orientation du programme

Le Groupe de travail sur le développement des juges (GTDJ) fonctionne sous l'autorité du directeur du programme et est responsable de :

- Mise en œuvre des processus décrits dans ce document
- Gestion du développement, de la certification et du suivi des juges
- Recommandation des assignations de jugement nationaux et internationaux
- Fournir une expertise technique et des conseils sur les questions de jugement

Toutes les recommandations faites par le GTDJ sont soumises à l'approbation du directeur de programme, sauf indication explicite.

3 GROUPE DE TRAVAIL SUR LE DÉVELOPPEMENT DES JUGES

- Mise à jour et approbation en attente de la Norme de gestion des programmes de GymCan

4 STRUCTURE DU PROGRAMME

Organisation	Niveau	Épreuves de jugement admissibles
World Gymnastics	Brevet WG (1–4)	• Toutes les compétitions nationales • Compétitions internationales selon les règles des juges généraux du WG
GymCan	National	• Jury D à toutes les compétitions provinciales, y compris les Westerns/Easterns • Jury D aux Championnats Canadiens et Jeux du Canada (si besoin) • E-jury aux Championnats canadiens et aux Jeux du Canada • Chronométreur/Ligne à Elite Canada
OPP	Provincial	• E-jury aux Westerns/Easterns • Jury D à toutes les compétitions provinciales
	Club Entrée	• Toutes les compétitions provinciales (à la discrétion du OPT)

Ce document couvre les juges nationaux et supérieurs. Pour les niveaux inférieurs, veuillez communiquer avec votre organisation provinciale ou territoriale (OPT) pour plus d'informations.

5 ADMISSIBILITÉ

Pour être un officiel national ou supérieur, vous devez être

a) Avoir au moins 18 ans à la date du cours national.
b) Un membre en règle sans factures ou dettes en cours, et sans sanctions avec GymCan ou leurs OPT respectifs; et,
c) Respecter toutes les exigences et règlements de GymCan.

6 CERTIFICATION ET LISTE NATIONALE DES JUGES

a) La certification à n'importe quel niveau n'est accordée qu'une fois que toutes les exigences pour ce niveau sont remplies.
b) GymCan tient une liste officielle des juges nationaux canadiens regroupant tous les juges canadiens entièrement certifiés et actifs, tant nationaux qu'internationaux. Cette liste inclut également des juges internationaux d'autres pays qui résident et jugent au Canada.
c) La liste nationale canadienne des juges sera mise à jour après chaque cours de juges national et internationales de World Gymnastics.
d) Les niveaux inférieurs de certification relèvent de la juridiction de l'organisation provinciale/territoriale respective.
e) Le non-respect de l'adhésion à GymCan entraînera le retrait de la liste nationale des juges.
f) Les juges dont le niveau de certification change ou est révoqué recevront une notification écrite expliquant le changement.

6.1 CERTIFICATION

6.1.1 NATIONAL

a) Ceux qui souhaitent devenir juges nationaux pour la première fois doivent suivre un cours national de juges de GymCan et réussir l'examen correspondant. Une recommandation du président du juge provincial ou territorial est requise.
b) Les juges nationaux actuels doivent se requalifier pour chaque quadriennal en suivant un cours national de juges GymCan et en réussissant l'examen associé.
c) Les cours sont programmés tous les deux (2) ans, au début et au milieu du cycle.

6.1.2 BREVET INTERNATIONAL DE WORLD GYMNASTICS (I-IV)

a) Les juges nationaux qui ont satisfait à toutes les exigences du tableau ci-dessous seront autorisés à suivre le cours et l'examen du WG.
b) Les juges actuels du WG souhaitant maintenir ou améliorer doivent satisfaire aux exigences énoncées dans les règles générales des juges du WG et les règles spécifiques des juges du WG GAM.

7 EXIGENCES DE NIVEAU DE JUGEMENT GYMCAN

Niveau	Exigences minimales pour atteindre le niveau
WG Cat. 1	• Selon les règles générales des juges du WG • Au moins deux cycles en tant que Cat. 2 • Juge 28 sessions nationales de compétition, dont 14 sont au niveau junior/senior
WG Cat. 2	• Selon les règles générales des juges du WG • Au moins un cycle en tant que Cat. 3 • Juge 24 sessions nationales de compétitions, dont 12 sont au niveau junior/senior
WG Cat. 3	• Selon les règles générales des juges du WG • Au moins un cycle en tant que Cat. 4 • Juge 24 sessions nationales de compétitions, dont 12 sont au niveau junior/senior
WG Cat. 4	• Selon les règles générales des juges du WG • National depuis au moins 4 ans • Juge 12 sessions nationales de compétition, dont 6 sont au niveau junior/senior
National	• Nommé par le OPT • Score minimum de 70% (première fois) ou 75% (tous les autres) en D et E • Expérience en jugement au niveau provincial

7.1 SESSIONS

Une séance est définie comme une période durant laquelle un groupe fixe de gymnastes—et seulement ce groupe—est réparti entre les appareils, chaque groupe ayant la possibilité de s'échauffer, de concourir et d'être jugé sur les six appareils.

7.1.1 SESSIONS VALIDES

Événement	Nombre total de sessions réalisables
N'importe quel cours de jugement	1 session (pas de session junior/senior)
Canada d'élite	6 séances
Championnats canadiens	8 séances
Jeux du Canada	8 séances
Superviseur vidéo (organisé par GymCan)	1 session
Jugement en ligne (organisé par GymCan)	1 session
Sélection nationale	1 session par jour

7.2 ACCÉLÉRATION

7.2.1 NATIONAL

Les athlètes et entraîneurs expérimentés peuvent commencer directement au National s'ils répondent à l'un des critères suivants :

a) Athlète actuel ou récemment retraité de l'équipe nationale senior (dans le cycle actuel ou dernier)
b) Entraîneur actuel ou récemment retraité de l'équipe nationale senior (dans le cycle actuel ou dernier)

Ils doivent suivre le cours et réussir l'examen.

7.2.2 BREVET INTERNATIONAL DE GYMNASTIQUE MONDIALE

La seule option pour contourner un niveau est via l'option Fast Track du WG, comme indiqué dans les règles des juges généraux du WG General Judges' Rules.

Les juges ne doivent pas s'attendre à se voir attribuer des compétitions dans le but d'obtenir une catégorie supérieure en cours de cycle. Afin d'assurer l'égalité des chances parmi les juges brevetés WG canadiens, les juges sont tenus de compléter un cycle complet dans leur catégorie actuelle avant de passer à une catégorie supérieure.

Il existe des situations hors du contrôle de GymCan qui peuvent permettre à un juge d'acquérir suffisamment d'expérience pour obtenir une catégorie supérieure. Dans ce cas, GymCan ne s'opposera pas à cette progression.

8 ASSIGNATIONS

Les assignations seront communiquées par GymCan par courriel.

a) Les juges doivent répondre avant la date limite indiquée dans le courriel afin de confirmer et de garantir leur assignation.
b) Les juges sélectionnés comme réserves doivent également répondre au courriel d'assignation avant la date limite indiquée.
c) Les juges sélectionnés pour des assignation financées doivent être disponibles pour toutes les sessions de compétition.

8.1 ASSIGNATIONS NATIONALES

8.1.1 SÉLECTION

8.1.1.1 Canada d'élite

GymCan peut financer jusqu'à dix-neuf (19) juges brevetés pour participer à Elite Canada.

Les assignations des juges financés seront confirmées dans l'ordre de priorité suivant :

1. Les membres du GTDJ seront assignés à leur appareil désigné. L'assignation au position Jury D1 n'est pas garantie.
2. Les juges de catégorie 2 de WG ou supérieure seront prioritaires en fonction de leur proximité avec le lieu de l'événement.
3. Les postes financés restants seront attribués, dans la mesure du possible, afin de favoriser la représentation des provinces et des territoires qui ne sont pas encore représentés.

Les OPTs sont encouragées à nommer des juges Brevet financés par la province. Ces juges seront affectés à toutes les sessions.

Le comité d'organisation local (COL) peut nommer des juges de niveau national ou provincial à titre de chronométreurs et/ou de juges de ligne.

8.1.1.2 Championnats canadiens

GymCan peut financer jusqu'à dix-neuf (19) juges brevetés pour participer à Championnats Canadiens.

Les assignations des juges financés seront confirmées dans l'ordre de priorité suivant :

1. Les membres du GTDJ seront assignés à leur appareil désigné. L'assignation au position Jury D1 n'est pas garantie.
2. Les juges de catégorie 2 de WG ou supérieure seront prioritaires en fonction de leur proximité avec le lieu de l'événement.
3. Les postes financés restants seront attribués, dans la mesure du possible, afin de favoriser la représentation des provinces et des territoires qui ne sont pas encore représentés.

Les OPTs sont encouragées à nommer des juges Brevet et/ou Nationaux financés par la province. Ces juges seront assignés à toutes les sessions.

Le comité d'organisation local (COL) peut nommer des juges de niveau national ou provincial à titre de chronométreurs et/ou de juges de ligne.

8.1.1.3 Jeux du Canada

Jusqu'à vingt-cinq (25) juges sont assignés aux Jeux du Canada par GymCan, en consultation avec le Groupe de travail sur le développement des juges (GTDJ). Les juges doivent détenir un niveau national ou supérieur.

Les juges seront assignés dans l'ordre de priorité suivant :

1. Les juges de catégorie Brevet 4 seront assignés en premier comme jury D1 et D2.
   a. S'il n'y a pas suffisamment de juges de catégorie Brevet 4 disponibles, les juges de catégorie Brevet 3 seront assignés, suivis des juges de la catégorie Brevet supérieur disponible, au besoin.
2. Les juges de niveau national seront assignés au jury E.
   a. Les juges de niveau national peuvent être assignés au jury D uniquement s'il n'y a pas suffisamment de juges Brevet disponible.

Les OPTs ne peuvent pas nommer de juges pour les Jeux du Canada.

8.2 ASSIGNATIONS INTERNATIONALES

8.2.1 SÉLECTION

Les juges des compétitions internationales sont sélectionnés selon les critères suivants :

a) Groupe de compétition et catégorie de juges
b) Des années d'expérience en tant que juge, particulièrement à l'international
c) Nombre de compétitions nécessaires pour maintenir ou améliorer la catégorie
d) Calibre du juge (bons scores aux examens, prix d'excellence en jugement du WG, rang JEP, etc.)
e) Les contributions des juges à la communauté canadienne des juges
f) Antécédents comportementaux du juge

Bien que la sélection repose sur l'objectivité, il y a un élément de subjectivité dans la sélection des juges lors des compétitions internationales. Par exemple, le GTDJ prend en compte des années d'expérience en jugement, mais cela ne signifie pas que le juge ayant le plus d'expérience internationale sera toujours désigné en premier; Si c'était le cas, aucun de nos juges n'aurait de l'expérience. Le tableau qui suit donne un bref aperçu de la compétition et du juge généralement choisi pour celle-ci. L'information peut être modifiée sans avertissement, car des instances dirigeantes hors du contrôle de GymCan effectuent des modifications régulièrement.

8.2.2 AVANT ET PENDANT LA COMPÉTITION

Les juges représentant le Canada à l'étranger sont censés :

a) Suivez les instructions du gestionnaire d'équipe, du chef de délégation ou d'une autre personne désignée.
b) Aider l'équipe en déplacement pour toute question liée au jugement.
c) Assistez aux réunions pré-compétition.
d) Participez aux camps d'entraînement avant la compétition, le cas échéant.
e) Révisez les routines et les scores D pour les athlètes canadiens, selon les besoins.
f) Lisez tous les documents et informations fournis par GymCan et le comité organisateur.
g) Informez le juge en chef GAM de votre province pour ton assignation.
h) Respectez les délais pour confirmer la disponibilité.
i) Respectez toutes les règles du WG, selon les exigences.

8.2.3 RAPPORT DE JUGE

Après chaque compétition nationale ou internationale, le ou les juges doivent soumettre un rapport écrit en utilisant le modèle officiel de rapport page Messager d'activités du GAM sous Rapports des juges., dans un délai de deux semaines suivant la fin de la compétition.

Compétition	Groupe	Sélection
Jeux olympiques	1	• 1 juge Cat. 2 ou plus, pendant au moins deux cycles • Sélectionné par WG et basé sur le classement JEP
Jeux olympiques de la jeunesse	2	• 1 juge Cat. 3 ans ou plus âgés de moins de 37 ans • Sélectionné par le WG et basé sur les résultats des cours
Championnats du monde	2	• 2 juges Cat. 2 ou plus, pendant au moins deux cycles • Juges nommés pour la sélection aux prochains Jeux olympiques et/ou au parcours intercontinental
Championnats du monde juniors	2	• 1 juge Cat. 2 ou plus, pendant au moins deux cycles • Juges nommés pour la sélection des prochains Jeux olympiques
Championnats panaméricains seniors	2	• 1-2 juges Cat. 2 ou plus • 1-2 juges Cat. 3 ou plus
Jeux panaméricains seniors	2	• 1-2 juges Cat. 2 ou plus • 1-2 juges Cat. 3 ou plus
Coupes du monde	2	• 1-2 juges Cat. 2 ou plus • Ces compétitions n'ont lieu que lorsqu'un athlète est présent et sont généralement prioritaires pour les juges nommés pour la sélection des prochains Jeux olympiques
Coupes du Monde Défi	3	• 1-2 juges Cat. 3 ou plus • Ces compétitions n'ont lieu que lorsqu'un athlète est présent et sont généralement priorisées pour donner de l'expérience aux juges afin de maintenir ou d'améliorer leur catégorie
Championnats panaméricains juniors	3	• 1-2 juges Cat. 2 ou plus • 1-2 juges Cat. 3 ou plus
Jeux du Commonwealth	3	• 1-2 juges Cat. 2 ou plus • Généralement attribué aux juges nommés pour la sélection aux Jeux olympiques afin d'acquérir de l'expérience dans les jeux multisports
Jeux FISU	3	• 1 juge Cat. 3 ou plus
Championnats du Pacific Rim	3	• 1-2 juges Cat. 2 ou plus • 1-2 juges Cat. 3 ou plus
Jeux panaméricains juniors	3	• 1-2 juges Cat. 2 ou plus • 1-2 juges Cat. 3 ou plus
Toutes les autres compétitions sanctionnées par le WG	4	• N'importe quel juge breveté du WG • La sélection dépend de la concurrence

8.2.4 AUTRES COMPÉTITIONS INTERNATIONALES

En plus des compétitions mentionnées ci-dessus, le Canada peut, de temps à autre, envoyer des juges neutres aux compétitions. Par le passé, cela a inclus les Jeux asiatiques, les Jeux africains et les Championnats africains. La sélection pour ces événements sera gérée au fur et à mesure, s'ils ont lieu. Cet événement constitue une opportunité externe et ne fait pas partie du programme de haute performance de GymCan ni des activités de l'équipe nationale. La participation se fait de manière indépendante par le juge. GymCan ne fournira aucun financement ni soutien logistique et n'assume aucune responsabilité ni obligation relativement à la participation à cet événement.

8.2.5 SÉLECTION DES CHAMPIONNATS DU MONDE, DU PARCOURS DE JUGEMENT INTERCONTINENTAL ET DES JUGES DES JEUX OLYMPIQUES

8.2.5.1 Exigences d'admissibilité

Pour être considérés pour la sélection, les juges doivent :

a) N'ayez aucune sanction ou avertissement préalable. Les juges ayant reçu une lettre d'avertissement ou une sanction de World Gymnastics ou GymCan durant le cycle en cours ne sont pas admissibles.
b) Aucune procédure disciplinaire en cours sous World Gymnastics ou GymCan au moment de la nomination, ni à aucun moment avant la fin des Jeux olympiques.
c) Doit être membre en règle de GymCan.
d) Avoir au moins un WG Brevet Catégorie 2 en tant que Canadien pour au moins deux cycles.
e) Soyez un juge actif tel que défini dans le tableau de la section 5 avec leurs OPTs et GymCan.
f) Respecter toutes les exigences nationales de jugement telles que définies dans la feuille de jugement en ligne, y compris :
    i. Jugez le nombre requis de séances à Elite Canada, aux Championnats canadiens et aux épreuves de sélection désignées selon les besoins.
    ii. Jugez les sessions juniors et seniors aux Championnats Elite Canada et Canada, car ces catégories seront jugées lors des compétitions internationales.

8.2.5.2 Processus de sélection

a) Les juges de catégorie 1 du Brevet WG bénéficient de la priorité dans le classement canadien.
b) Si le Canada compte deux juges de catégorie 1, et qu'ils répondent tous deux à toutes les exigences internationales et nationales, ils sont automatiquement sélectionnés par World Gymnastics comme juges olympiques du Canada.
c) Les juges de catégorie 2 de brevets WG qui répondent à toutes les exigences internationales et nationales, telles que définies dans le tableau de la section 5, seront considérés pour la sélection.
d) Le directeur du programme du GAM, en consultation avec le comité du GTDJ, identifiera le groupe de juges de catégorie 2 admissibles pour la considération olympique et pour le cours de jugement intercontinental.
e) Les juges sélectionnés doivent fournir une lettre de confirmation indiquant leur disponibilité pour le processus de sélection olympique.
    i. Les juges qui ne respectent pas les exigences de GymCan à un moment donné du cycle seront retirés du processus de sélection.

f) Si aucun juge n'est sélectionné pour les Jeux olympiques, le juge (choisi parmi le groupe sélectionné pour les Jeux olympiques) ayant obtenu les meilleurs résultats JEP du cycle en cours sera priorisé pour le parcours intercontinental, ainsi que le juge des précédents Jeux olympiques s'il n'a pas encore eu l'occasion d'assister au parcours intercontinental. Si le juge ayant obtenu les meilleurs résultats au JEP est déjà admis au Cours Intercontinental (c'est-à-dire s'il est de catégorie 1), alors le juge avec les deuxièmes meilleurs résultats au JEP sera sélectionné.
g) Le classement JEP est réalisé selon la façon dont World Gymnastics fait la sélection de l'OTI pour les Jeux olympiques.

8.2.5.3 Processus JEP de la gymnastique mondiale

a) Tous les juges sélectionnés pour le pool auront une chance égale de participer aux compétitions évaluées par le JEP comme indiqué dans les critères de sélection de l'OTI pour les Jeux olympiques.

8.2.5.4 Attentes pour les juges aux Mondiaux et aux Jeux olympiques

Les juges sélectionnés, ou en cours de considération, pour les Mondiaux et les Jeux olympiques doivent :

a) Assistez et jugez tous les événements de sélection de l'équipe nationale, y compris, mais sans s'y limiter :
   i. Championnats canadiens
   ii. Canada d'élite
   iii. Événements internationaux de sélection désignés (selon les besoins)
b) Sur demande, participez aux camps d'entraînement de l'équipe nationale et aux camps avant le départ, comme les camps avant les Championnats du monde.
c) Assistez à toutes les compétitions internationales assignées tout au long du cycle.
d) Fournir des commentaires aux entraîneurs et athlètes sur demande du programme de l'équipe nationale.
e) Soumettez les rapports des juges au besoin.
f) Restez à jour avec les développements internationaux, y compris les mises à jour du Code des points, les bulletins du WG, les nouvelles interprétations et les clarifications officielles.

8.2.6 FINANCEMENT

GymCan confirmera le modèle de financement de l'événement, qui peut être entièrement financé, partagé entre les parties ou autofinancé. Veuillez consulter la politique de voyage de GymCan pour plus de détails.

8.2.6.1 Financé

Pour les événements financés, le financement de GymCan peut inclure, sans s'y limiter, les dépenses admissibles suivantes :

a) Le billet d'avion aller-retour vers l'aéroport international le plus près;
b) L'hébergement partagé;
c) Les repas inclus dans le forfait d'hébergement ou l'indemnité journalière de GymCan, le cas échéant;

d) Le transport de la délégation sur place entre l'aéroport de destination et le lieu d'hébergement;
e) Le transport sur place requis pour les activités officielles de la délégation.

8.2.6.2 Partage des coûts

En cas de partage des coûts, certaines dépenses seront couvertes soit par GymCan, soit par le comité organisateur hôte. Dans ce cas, le reste des frais sera assumé par le(s) juge(s) sélectionné(s). Le modèle de partage des coûts sera communiqué à l'avance au(x) juge(s) sélectionné(s)

8.2.6.3 Autofinancé

Pour les assignations autofinancées, aucune dépense ne sera remboursée par GymCan.

Lorsque l'hébergement officiel est obligatoire, GymCan effectuera la réservation et facturera le ou les juges sélectionnés en conséquence. Lorsque l'hébergement officiel n'est pas obligatoire, le juge sélectionné peut organiser son propre hébergement, mais doit fournir à GymCan les détails de son hébergement à l'avance.

Le juge sélectionné peut voyager avec la délégation à ses propres frais, auquel cas GymCan organisera le vol et facturera le juge en conséquence. Si le juge sélectionné choisit de voyager de façon indépendante, il doit fournir son itinéraire de voyage à GymCan à l'avance

8.2.7 VOYAGES PERSONNELS

Les juges sélectionnés pour des compétitions internationales peuvent demander à ajouter un voyage personnel avant ou après la compétition.

Les juges qui souhaitent ajouter un voyage personnel doivent en informer GymCan avant l'événement de sélection. Si le voyage personnel n'est pas divulgué avant l'événement de sélection, le juge est responsable de tous les frais supplémentaires liés aux modifications ou à l'annulation des arrangements de voyage.

9 RESPONSABILITÉS

Tous les juges doivent respecter le *Code d'éthique et la politique de conduite de GymCan*, la *politique de voyage de* GymCan et la *politique de sport sécuritaire de GymCan*.

a) Lors d'une participation à un concours international, les juges doivent également respecter les critères suivants :
   i. Code d'éthique du WG
   ii. Code de conduite du WG
   iii. Règlements techniques du WG
   iv. Règles des juges généraux du WG
   v. Règles spécifiques des juges WG GAM
   vi. Code de pointage WG GAM
   vii. Toute autre règle et réglementation stipulée par le comité local d'organisation

b) Le non-respect des documents ci-dessus entraînera des sanctions contre le juge fautif. Les sanctions peuvent inclure, sans s'y limiter :
   i. Avertissement écrit
   ii. Retrait de la compétition
   iii. Suppression de la ou des affectations
   iv. Suspension pour une durée prescrite
   v. Expulsion

9.1 PRÉSIDENT DE JUGEMENT DE COMPÉTITION

Lors des compétitions nationales de GymCan, le président du jury de compétition agit comme principale autorité responsable de la supervision de la compétition et sert de liaison officielle entre GymCan et le comité organisateur local (COL), ainsi qu'avec les juges, les athlètes et les entraîneurs. GymCan conserve l'autorité décisionnelle finale pour toutes les questions.

9.2 JUGE EN CHEF DES APPAREILS (D1)

Le juge D1 sur son appareil lors des compétitions domestiques de GymCan a les responsabilités supplémentaires suivantes :

a) Agissant comme intermédiaire entre le président de la compétition et les juges, les athlètes et les entraîneurs.
b) Assurant un climat de confiance et de respect mutuel au sein de leur panel.
c) Vérification de la conformité de l'équipement avant les compétitions
d) En consultation avec le juge D2, il complète et soumet un rapport peu après la fin de la compétition.
e) Éduquez les membres du panel.

10 INACTIVITÉ

Les officiels qui deviennent inactifs en ne jugeant aucune session pendant un cycle peuvent demander leur réintégration en soumettant une demande au GTDJ. Le GTDJ examinera la demande en consultation avec le juge en chef GAM provincial/territorial de l'officiel.

11 LISTE DES JUGES OLYMPIQUES CANADIENS

Jeux olympiques	Juge(s)	Membre(s) MTC/EC/SJ
2024	Kader Mecellem	Jeff Thomson (MTC)
2020 (2021)	Bruno Martin	Jeff Thomson (MTC)
2016	Chris Grabowecky	Hardy Fink (SJ)
2012	Ray Heiderich	Edouard Iarov (MTC), Hardy Fink (SJ)
2008	Chris Grabowecky, Jeff Thomson	Hardy Fink (SJ)
2004	Kelly Thompson, Chris Grabowecky	Hardy Fink (MTC)
2000	Jeff Thomson, Robert Paquin	Hardy Fink (MTC/EC)
1996	Jeff Thomson, Robert Paquin	Hardy Fink (MTC)
1992	Dave Copeland, Don Eagle	Hardy Fink (MTC)
1988	Hardy Fink	
1984	Hardy Fink	
1980	*Boycott*	
1976	John Tutte, Hardy Fink	
1972	Eugene Oryszczyn, Willy Weiler	
1968	Jacques Chouinard, Albert Dippong	
1964	-	
1960	Jean-Paul Marcil	
1956	-	

12 CHRONOLOGIES DES DOCUMENTS

Version	Date	Changement(s)
Brouillon 26.4.0	4 avril 2026	- Nouveau style de document - Mises à jour des discussions ouvertes
Brouillon 26.5.0	7 mai 2026	- Alignement avec les politiques de GymCan.
Final 26.7.0	3 juillet 2026	- Document final publié